

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

La participation au concours photo entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Le thème :

La Mairie de Cellettes organise un concours photo sur le thème

« Cellettes : chemins et jardins »

Ce concours a pour but de mettre en valeur notre commune en apportant un nouveau regard au travers de points de vue originaux, de scènes inédites, d'angles insolites, d'images artistiques...

Les photographies primées par les jurys seront exposées dans la salle du conseil.

Les photos présentées au concours pourront être intégrées au site internet de la Commune.

Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes cellettois amateurs, majeurs ou mineurs (avec autorisation écrite des parents), à l'exclusion du maire, des adjoints, des employés municipaux et de leurs familles respectives

Chaque participant peut présenter **trois photos au maximum**.

Chaque participant s'engage à présenter uniquement une ou des photographies dont il est l'unique auteur.

Le concours est ouvert à compter du jour de la distribution du présent règlement (c'est à dire début mars 2018). La date limite d'envoi des photographies est fixée au **vendredi 3 août 2018 à 12 h 15**.

Pour les participants, le concours consiste à faire parvenir une ou plusieurs photos, de leur choix, à la fois en format 20 x 27 cm ou 20 x 30 cm sur tirage papier brillant, semi-mat ou mat, couleur ou noir et blanc, sans marge ainsi qu'en format numérique, de la meilleure résolution possible

Chaque photographie devra être légendée au dos et comporter les éléments suivants :

- nom et prénom du photographe,
- titre de l'œuvre,
- mention « reproduction libre ».

Les images photographiques ne devront pas être encadrées ou collées sur un support.

Les photographies seront déposées au secrétariat de mairie ou envoyées à :

Mairie de Cellettes « Concours photo »,
22, rue de l'église,
41120 Cellettes

et devront être **accompagnées du bulletin ci-joint dument rempli**.

Détails techniques

Pour participer au concours, la photographie doit être validée par la Mairie de Cellettes. Pour cela, elle doit remplir les conditions suivantes :

- la création doit illustrer le thème « Cellettes insolite ». Elle doit donc avoir été prise sur le territoire de la commune ;
- les photos proposées peuvent être en couleurs ou en noir et blanc ;
- aucune marque et plus généralement aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création. Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Utilisation des photographies

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et publication). L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les participants acceptent la présentation de leur œuvre. Ils autorisent la mairie de Cellettes à présenter, reproduire et diffuser la photo dans le cadre de la communication non-lucrative de la commune sur tous supports et utilisations connus ou inconnus à ce jour, et sans contrepartie financière.

Jurys et critères de sélection

La commission vie associative, culturelle et touristique se réunira pour sélectionner 20 photographies + 10 photos pour la catégorie des jeunes talents de – de 17 ans) selon les critères suivants : originalité du sujet et originalité de la prise de vue, esthétisme d'ensemble et maîtrise technique.

3 prix seront décernés :

- le prix « sélection du jury » sur l'ensemble des photos sélectionnées

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, sera composé des membres de la commission « vie associative, culturelle et touristique »

- le prix « jeunes talents » sur les photos de la sélection « jeunes »

jury composé de :

- les membres de la commission jeunesse

- les animateurs attachés au service enfance-jeunesse

- le prix « sélection du public » sur l'ensemble de la sélection

décerné par la population de Cellettes lors de l'exposition au public dans la salle du conseil qui aura lieu le jour du Forum des associations le 8 septembre 2018. Vote sur place.

Chacun des 3 lauréats recevra un agrandissement de la photo primée lors de la remise des prix.

Responsabilité

- Le participant est seul responsable de sa photographie, et garantit la mairie de Cellettes contre toute action ou recours qui pourraient être intentés du fait de sa publication.

.....

BULLETIN DE PARTICIPATION (à joindre obligatoirement au mail ou à l'enveloppe)

Nom _____ Prénom _____ Âge : _____

Adresse _____

Tél. _____ Courriel _____ @ _____

Photo 1 **Titre** _____

Photo 2 **Titre** _____

Photo 3 **Titre** _____

Je soussigné(e) _____ certifie : 1) ne pas être photographe professionnel ; 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière; 3) l'exactitude des informations communiquées.

Fait à : _____ le : _____ signature : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ». Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable